

QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT MAINTENUE MEME SOUS FLUX TENDU

Ces dernières semaines, l'enseignement en Suisse souffre lui aussi de la crise de la COVID et de sa gestion dans les écoles. Le Syndicat des Enseignant·es romand·es (SER), faitière des associations cantonales romandes et représentant les enseignant·es de tous les degrés, de l'école obligatoire au secondaire II, a suivi attentivement, jour après jour, l'évolution de la situation dans les écoles de Suisse romande. Il apparait clairement que la mise en place de certains garde-fous est absolument nécessaire afin de garantir la qualité de l'enseignement en présentiel.

Depuis la reprise d'automne, coïncidant avec l'arrivée de la deuxième vague, l'engagement et le professionnalisme des enseignant·es ont de nouveau permis au système de fonctionner. De nombreuses difficultés ont cependant été rencontrées. Appliquer les mesures sanitaires, s'occuper des élèves absent·es - en quarantaine ou malades, suppléer à l'absence de nombreux collègues, encadrer et aider leurs remplaçant·es, gérer les aspects administratifs supplémentaires, ou encore se former à l'utilisation des nouveaux outils numériques, sont autant d'éléments qui se sont ajoutés au quotidien des enseignant·es. Et cela, tout en assurant l'enseignement en présentiel en le différenciant au maximum afin de permettre à toutes et tous les élèves d'arriver aux objectifs fixés par le Plan d'étude romand malgré les retards importants parfois constatés. Cet engagement chronophage est à saluer. **Pour le SER, il est extrêmement important de garantir l'enseignement en présentiel pour l'école obligatoire** afin de garantir l'égalité des chances pour l'ensemble des élèves.

Il faut donc maintenant que les autorités accordent des ressources supplémentaires et spécifiques, en particulier en trouvant des solutions pour assurer les remplacements. En effet, une très grande fatigue est ressentie par le personnel des établissements scolaires – enseignant·es, membres de direction, personnels administratif et technique. Le manque de clarté et les nombreux changements dans les directives ne font aussi qu'accentuer le problème. Si cette deuxième vague perdure, le système risque, dans les conditions actuelles, d'imploser.

Le SER exige donc que les autorités mettent en place des règles claires tenant compte des points suivants :

- Un·e enseignant·e doit se voir attribuer une mission distincte. Elle et il ne peut pas se dédoubler en assurant son enseignement en présentiel tout en effectuant une continuité pédagogique similaire et individualisée pour les élèves malades ou en quarantaine. Des solutions prévoyant l'attribution de tâches spécifiques à des collègues déchargés de leurs missions habituelles ou l'engagement de personnel supplémentaire doivent être développées.

- Par souci d'équité, le suivi des élèves en quarantaine doit se limiter à la transmission et aux échanges concernant le travail effectué en classe, ainsi qu'aux devoirs. Aucune évaluation sommative ne devra être faite sur ce travail. À leur retour en classe, les élèves doivent pouvoir reprendre un rythme normal, sans être noyés sous les rattrapages. Des aménagements dans les systèmes d'évaluations et de certifications doivent être envisagés.
- La protection des personnes doit être garantie. L'obligation faite à certain-es enseignant-es de se filmer pendant leurs leçons pour diffuser celles-ci aux élèves en quarantaine doit être abandonnée. Cette façon de faire n'ajoutera que du stress supplémentaire lié à la maîtrise des éléments techniques et à la possible utilisation à mauvais escient des images par des tiers. La participation des élèves peut également être impactée par cette pratique. La qualité de l'enseignement risque d'en pâtir. Les demandes d'interactions vidéo, faites aux élèves assignés à leur domicile, rencontrent également des contraintes techniques et légales.
- Du temps doit absolument être donné aux enseignant-es afin qu'elles et ils puissent se former correctement à l'utilisation des outils numériques, en particulier des plateformes de communication mises en place. Ceci est nécessaire pour que le corps enseignant soit prêt si malgré tout les écoles devraient à nouveau fermer. Des supports techniques ad hoc doivent être prévus et disponibles pour les enseignant.es et les élèves (voir les familles).
- Un allègement de l'évaluation ou une annualisation de celle-ci doit aussi être envisagé dans plusieurs cantons. Entre les quarantaines des élèves et des enseignant-es, il est parfois difficile de respecter les délais administratifs et il est impensable que les élèves en soient pénalisés.

Contacts : Samuel Rohrbach, président, s.rohrbach@le-ser.ch, 079 251 22 42
Olivier Solioz, vice-président, presidence@spval.ch, 079 286 67 90